

28 000 entreprises soutenues

BRUXELLES

Les mesures pour pallier la hausse du prix de l'énergie.

Le gouvernement bruxellois a présenté les grandes lignes de son budget 2023 hier. En ce qui concerne les entreprises, une enveloppe de 117 millions d'euros a été dégagée en aides directes à destination des secteurs les plus sensibles à l'augmentation du coût de l'énergie. Des aides seront ciblées, sur base des résultats de l'étude Ibsa relative aux secteurs les plus sensibles énergétiquement.

Elles concernent environ 28 000 entreprises selon les calculs du gouvernement. On pense ici aux secteurs de l'Ho-reca, des boulangeries mais aussi les blanchisseries, les organismes culturels et festifs, le secteur de la construction, etc. Concrètement, les pouvoirs publics prendront à leur charge maximum 30% de l'augmentation du coût de l'énergie d'une entreprise, sur base d'un comparatif entre 2021 et 2022, a détaillé la secrétaire d'État responsable de la Transition énergétique Barbara Trachte (Ecolo).

Parmi les autres mesures de soutien à court terme, le gouvernement prévoit de soutenir la trésorerie des entreprises en proposant un moratoire sur les prêts Mission déléguée et Oxygen. Il portera uniquement sur le remboursement du capital, pas des intérêts. Il sera effectif jusqu'au 31 mars prochain, voire plus si la crise perdure. Le gouvernement propose encore de garantir un laps de temps plus long entre le défaut de paiement et la coupure, via une procédure à déterminer.

Sur un plus long terme, l'équipe de Barbara Trachte va créer un fonds de transition économique destiné à financer les projets impactant en termes de réduction de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie (10 millions €) et ouvrir une ligne de crédit - 15 millions € - dont l'objet est de financer des travaux de rénovation énergétiques à des taux ultra-préférentiels aux entreprises.

M. L.